INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (la "SICAV"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ACTIONS ASIE PACIFIQUE

Action D : FR0000288128

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") – Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV relève de la classification "Actions internationales".

Son objectif de gestion est d'offrir un portefeuille exposé aux valeurs du Japon et de la zone Pacifique à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions de ces zones pour profiter du potentiel de l'Asie-Pacifique. L'action du gérant vise à tirer parti de toutes les opportunités créées par la diversité des économies de cette zone, pour obtenir, sur la période de placement recommandée supérieur à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI All Countries Asia Pacific.

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence MSCI All Countries Asia Pacific. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de la SICAV avec son indicateur de référence pourront être significatifs.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI All Countries Asia Pacific (dividendes nets réinvestis). La SICAV n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La SICAV est une Sicav de multigestion et est investie dans des fonds entre 75% et 100 % de son actif net. Le processus global d'investissement intègre deux étapes : une étape d'allocation et une étape de sélection d'OPC :

- L'allocation définit, à partir d'une analyse macroéconomique et financière, l'exposition au risque actions, aux zones géographiques, aux secteurs d'activité, tailles de capitalisation, thèmes et styles d'investissements, au risque de change,
- La sélection des fonds réalisée par la société de gestion à partir d'une analyse quantitative et qualitative.

L'exposition au risque actions des marchés de la zone Asie-Pacifique, au minimum de 60 %, est obtenue par des investissements en direct, ou par le biais d'OPCVM français ou européens et/ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds indiciels cotés (dans la limite de 100 % de l'actif net) ainsi que par l'utilisation de produits dérivés.

La SICAV peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion.

La SICAV peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE. Ces titres ont à l'acquisition une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. La SICAV ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

La SICAV peut servir de support d'unité de compte des contrats d'assurance-vie proposés par LA BANQUE POSTALE.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

L'action D est une action de distribution.

Les ordres de souscriptions et de rachats d'actions sont centralisés chaque jour de publication de la valeur liquidative au plus tard en J à 13h auprès de CACEIS Bank et exécutés sur la base de la valeur liquidative datée de J+1 (jour ouvré). Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

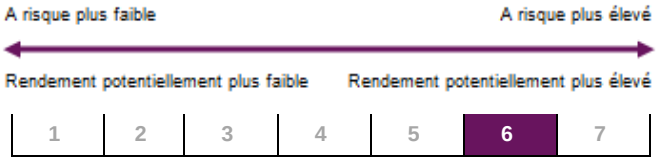

Cette SICAV étant investie pour sa plus grande part sur les marchés d'actions, le niveau de risque associé à cette SICAV est 5.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels la SICAV est investie.
- Risque de contrepartie: il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ 2,50 % ; taux maximum. ■ 0,50 % pour les échanges entre les actions D et les actions C ou inversement. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un actionnaire, consécutives à une demande de rachat, portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative. ■ Néant pour le réinvestissement des dividendes dans les trois mois à compter du jour de leur mise en paiement.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	■ 2,51 % TTC.
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/03/2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La SICAV a été créée le 10 avril 1997.
- L'action D a été créée le 10 avril 1997.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de la SICAV, la politique d'engagement actionnarial , la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de la SICAV peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories d'actions/de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr

La présente SICAV n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cette SICAV est agréée en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 juillet 2022.